

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 AOÛT 2011**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 10 août 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

<b>Harold Gagnon</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Charles Therrien</b>	(représentant de Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marielle Lemieux</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Richard Fauchon</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Le maire de la Municipalité de Saint-Camille, monsieur Adélarde Couture, ayant avisé de son absence et de celle du substitut.

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de l'assemblée.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2011-08-01**

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2011, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 29 juin 2011 : dépôt.**
- 5.0 Présentations :**
  - 5.1 Services ambulanciers : organisation du travail. Représentants des travailleurs ambulanciers syndiqués de Beauce Inc.
  - 5.2 Association des Clubs de motoneiges de Chaudière-Appalaches : proximité des sentiers. Monsieur Laurent Caouette, secrétaire du Club de motoneiges Linière-Marlow Inc.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 6.1 Fonds de diversification :
    - 6.1.1 Reddition de compte 2010.
    - 6.1.2 Plan de diversification.
    - 6.1.3 Ratification des dossiers du Fonds de diversification : réunion du 6 juillet 2011.

- 6.2 Nomination du comité de gestion de l'Entente de développement culturel.
- 6.3 Autres sujets du CLD : Pacte rural : Aménagement d'un sentier pédestre par la Société du Patrimoine de Sainte-Justine.
- 7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 7.1 Modification du schéma d'aménagement : Municipalité de Saint-Prosper.
  - 7.2 Modification du schéma d'aménagement : Municipalité de Saint-Magloire.
  - 7.3 Article 59 : Négociations avec la CPTAQ et l'UPA.
  - 7.4 Demande d'autorisation CPTAQ : Municipalité de Saint-Prosper (réaménagement d'un cours d'eau) et MDDEP : (maître d'œuvre).
  - 7.5 Émission de certificats de conformité aux règlements d'urbanisme.
  - 7.6 Entente intermunicipale pour service d'inspection : Autorisation de signature.
- 8.0 Postes d'élus (es) à combler au sein de comités et organismes :**
  - 8.1 Comité administratif.
  - 8.2 Comité d'aménagement.
  - 8.3 Comité consultatif agricole (CCA).
  - 8.4 CLD (siège no 8; fin de mandat AGA du printemps 2012).
  - 8.5 Comité de diversification et de développement.
  - 8.6 Conseil de Bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).
- 9.0 Affaires courantes :**
  - 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
  - 9.2 Programme RénoVillage : évaluation admissible (recommandation du CA).
  - 9.3 Suivi, rencontre exploratoire Vélo : vision des membres du Conseil des maires.
  - 9.4 Demande de prolongation de délai pour le dépôt des rôles d'évaluation.
  - 9.5 Assises annuelles de la FQM (réservation des chambres).
- 10.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 11.0 Administration :**
  - 11.1 Listes des comptes à payer.
  - 11.2 État des encaissements et déboursés.
  - 11.3 Nomination du directeur général adjoint comme représentant autorisé et responsable des services électroniques pour ClicSécur.
- 12.0 Correspondance et communications.**
- 13.0 Varia :**
  - 13.1 Municipalité Saint-Zacharie : Annexion – Rue des Saules.
  - 13.2 CADMS : (Avance de fonds).
  - 13.3 Motion de félicitations : Camp théâtre patrimonial.
- 14.0 Période de questions.**
- 15.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2011, ET SUIVI :**

2011-08-02

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHARLES THERRIEN  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2011 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 JUIN 2011 : DÉPÔT :**

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

#### **5.0 PRÉSENTATIONS :**

##### **5.1 Services ambulanciers : organisation du travail. Représentants des travailleurs ambulanciers syndiqués de Beauce Inc. :**

Messieurs Christian Dupéron et Hugo Bélanger, représentants des travailleurs ambulanciers syndiqués de Beauce, présentent aux membres du Conseil des maires le projet de réorganisation du travail sur une base de 40 heures. Ils expliquent la différence entre les horaires actuels (faction 7/14) et la nouvelle organisation proposée (horaire de 40 heures) permettant le déploiement dynamique. Lors de la présentation, il y a dépôt des statistiques pour les transports ambulanciers effectués dans la MRC des Etchemins. Ils répondent aux questions des membres présents.

**2011-08-03**

ATTENDU QUE le syndicat des travailleurs ambulanciers de Beauce a démontré qu'un déploiement dynamique des services ambulanciers sur le territoire de Chaudière-Appalaches est impossible dans le cadre actuel des horaires 7/14 des services ambulanciers;

ATTENDU QUE la région fait présentement l'objet d'un projet-pilote dans le cadre de l'utilisation d'un projet de télémétrie qui a nécessité un investissement de près de 4 millions, dont une part significative du monde municipal;

ATTENDU QUE le recours à la télémétrie ne peut atteindre son plein potentiel dans le cadre actuel des horaires 7/14;

ATTENDU QU'une couverture optimale des services ambulanciers nécessiterait le recours à un horaire de 40 heures qui n'impliquerait aucun nouvel équipement ambulancier, mais davantage d'heures/hommes de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins accorde son appui à la proposition du Syndicat des travailleurs ambulanciers de Beauce, conditionnellement à ce que CAMBI appuie également cette proposition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

##### **5.2 Association des Clubs de motoneiges de Chaudière-Appalaches : proximité des sentiers. Monsieur Laurent Caouette, secrétaire du Club de motoneiges Linière-Marlow Inc. :**

Messieurs Dany Quirion (vice-président de la Fédération des clubs de motoneigistes) et Laurent Caouette (secrétaire du Club de motoneigistes Linière-Marlow) ainsi que madame Kathleen Swinford (présidente du Club motoneige des Etchemins) présentent aux membres du Conseil des maires l'évaluation des distances séparatrices entre les sentiers de motoneiges et les bâtiments riverains pour la région de Chaudière-Appalaches. Une copie complète de l'étude est remise à chacun des membres présents. La démarche pour la réalisation de ladite étude a été validée par le ministère des Transports du Québec.

L'activité de la motoneige amène des retombées économiques de 35 à 40 millions de dollars net dans Chaudière-Appalaches. Il s'agit d'un important moteur économique.

**2011-08-04**

ATTENDU QU'à la suite des modifications apportées à la Loi sur les véhicules hors route (projet de loi no 121) la circulation des véhicules hors route sera interdite entre 24h et 6h à l'échelle du Québec à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil des maires ont été invités à signifier leur ouverture à laisser circuler les véhicules hors route durant la période d'interdiction sur leur territoire respectif;

ATTENDU les retombées économiques importantes pour le territoire de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins est d'accord à autoriser la circulation des motoneiges entre 24h et 6h sur l'ensemble du territoire de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

**6.1 Fonds de diversification :**

**6.1.1 Reddition de compte 2010 :**

**2011-08-05**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte le *Bilan des activités 2010* tel que recommandé par le comité de diversification et de développement de la MRC;

ET QUE ce *Bilan des activités 2010* soit soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.1.2 Plan de diversification :**

**2011-08-06**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES THERRIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte le *Plan de diversification et de développement 2011-2014* tel que recommandé par le comité de diversification et de développement de la MRC;

ET QUE ce plan soit soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.1.3 Ratification des dossiers du Fonds de diversification : réunion du 6 juillet 2011 :**

**2011-08-07**

CONSIDÉRANT que les membres du comité de diversification et de développement ont procédé à l'étude de divers projets et ont formulé des recommandations positives relativement à ces projets;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le Conseil des maires ratifie ces recommandations du comité de diversification et de développement;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires ratifie les recommandations concernant le projet suivant étudié et recommandé par le comité de diversification et de développement :

1. Projet de terrain de camping au Lac-Etchemin : Financement d'une somme de 30 000\$ qui sera prélevée au Fonds de diversification et de développement pour une étude de marché et l'établissement d'un plan d'affaires pour la création d'un terrain de camping à Lac-Etchemin. L'étude doit se faire dans un contexte de complémentarité au niveau de la concurrence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.2 Nomination du comité de gestion de l'Entente de développement culturel :**

2011-08-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un comité de gestion de l'entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE le comité de gestion de l'entente de développement culturel sera composé d'un représentant du MCCCCF, du directeur général de la MRC ou son adjoint et du directeur général du CLD ou son adjointe. La conseillère en développement rural du CLD agira comme personne ressource et fera le secrétariat du comité de gestion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.3 Autres sujets du CLD (s'il y a lieu) :**  
**Dossier du pacte rural :**

**Projet d'aménagement d'un sentier pédestre par la Société du Patrimoine de Sainte-Justine :**

2011-08-09

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Société du patrimoine Sainte-Justine de Langevin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

*Somme demandée : 15 955,00 \$      Coût du projet : 19 943,35 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 15 955,00 \$ à la Société du Patrimoine de Sainte-Justine. Ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention d'une entente écrite signée concernant les droits de passage avec les deux propriétaires des terrains sur lesquels passe le sentier, M. Réjean Labonté et M. Robert Brousseau, et ce, avant la réalisation des travaux. De plus, il est demandé d'inscrire le nom de la municipalité de Sainte-Justine à l'intérieur de l'entente comme organisme partenaire. Finalement, ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la municipalité de Sainte-Justine s'engageant à s'occuper de l'entretien du sentier. Cela, dans le simple but d'assurer la pérennité du projet dans un cas hypothétique où la Société du Patrimoine de Sainte-Justine ne serait plus en mesure d'accomplir cette tâche. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2012-2013 de la municipalité de Sainte-Justine.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Monsieur Yvon Lévesque, directeur général du CLD des Etchemins, informe les membres du Conseil des maires que le CLD est à la recherche d'un mentor dans le domaine agricole. Il demande de diffuser l'information auprès de nos contacts. De plus, monsieur Adélarde Couture a été nommé chef mentorat au CLD des Etchemins.

## **7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

### **7.1 Modification du schéma d'aménagement : Municipalité de Saint-Prosper :**

#### **Modification du schéma d'aménagement : ajustement du périmètre urbain de Saint-Prosper :**

À ce jour, aucun avis défavorable n'a été reçu concernant le projet de modification du schéma d'aménagement visant à ajuster les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Prosper suite à la décision de la CPTAQ. Rappelons que cette décision de la CPTAQ faisait suite à une demande d'exclusion de la municipalité qui souhaitait ajuster les limites de la zone agricole dans la foulée de la réforme cadastrale réalisée sur son territoire.

L'assemblée publique de consultation s'est tenue ce soir même (10 août) à 19h00 et aucune personne ne s'est présentée. Advenant un avis préalable favorable du ministre des Affaires municipales concernant cette modification du schéma d'aménagement, le règlement pourra être adopté à la prochaine séance du conseil de la MRC, soit le 14 septembre prochain. Le ministre dispose légalement d'un délai de 60 jours pour émettre son avis, soit d'ici le 29 août.

### **7.2 Modification du schéma d'aménagement : Municipalité de Saint-Magloire :**

#### **Modification du schéma d'aménagement : agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire :**

Nous sommes toujours en attente de l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au sujet du règlement no 100-11. Si l'avis du ministre est favorable, le règlement entrera en vigueur le jour de la signification de l'avis. Le ministre dispose d'un délai de 60 jours qui se termine officiellement le 29 août.

### **7.3 Article 59 : Négociations avec la CPTAQ et l'UPA :**

Monsieur David Bisier présente succinctement le résultat des modifications proposées et apportées dans le cadre des négociations qui se sont déroulées à ce jour relativement à la demande d'autorisation à portée collective.

Après que certaines questions furent soulevées, il est convenu de tenir une rencontre du comité d'aménagement afin d'analyser plus en détails la position présentée. Cette rencontre se tiendra le 25 août prochain et le résultat final des négociations qui devraient prendre fin le 30 août sera présenté à la séance du Conseil des maires le 14 septembre.

### **7.4 Demande d'autorisation CPTAQ : Municipalité de Saint-Prosper (réaménagement d'un cours d'eau) :**

2011-08-10

**Demande d'autorisation à la CPTAQ, Municipalité de Saint-Prospér :**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet de stabilisation et de redressement d'un cours d'eau (40<sup>e</sup> rue), la Municipalité de Saint-Prospér doit intervenir en zone agricole permanente au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ et les plans du territoire concerné par la demande ont été déposés dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT l'analyse des critères de l'article 62 et telle que déposée en annexe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande d'autorisation telle que formulée par la Municipalité de Saint-Prospér devrait être accordée et ce considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe);

QUE le Conseil des maires considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

ANNEXE À LA RÉOLUTION 2011-08-10  
**AVIS DU CONSEIL de la MRC DES ETCHEMINS**  
**ANALYSE DU DOSSIER vs L'ARTICLE 62 de la LPTAAQ**  
**Dossier : Municipalité de Saint-Prospér**  
**Stabilisation et redressement d'un cours d'eau (40<sup>e</sup> rue)**

- 1<sup>o</sup> le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Les sols du lot visé sont de classe 4 et ceux des lots avoisinants sont également de classe 4 avec des limitations liées à la pierrosité et la surabondance d'eau (P-W).
- 2<sup>o</sup> les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
La parcelle visée par la demande et sa faible superficie ne présente pas un grand intérêt pour l'agriculture. Elle est en grande partie boisée et longe un cours d'eau.
- 3<sup>o</sup> les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :**  
La MRC considère que la nature des travaux projetés par la municipalité n'aura aucun impact sur l'agriculture.
- 4<sup>o</sup> les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
Idem au point précédent (3).
- 5<sup>o</sup> la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
Compte tenu de la nature du projet, ce point n'est pas pertinent.

- 6° **l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Aucune incidence relevée.
- 7° **l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
Aucun effet sur les ressources eau et sol.
- 8° **la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
Compte tenu de la nature du projet, ce critère n'est pas applicable.
- 9° **l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
Compte tenu de la nature du projet, ce critère n'est pas applicable.
- 10° **les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
Compte tenu de la nature du projet, ce critère n'est pas applicable.

**7.4 Demande de certificat d'autorisation au MDDEP : Municipalité de Saint-Prospér (réaménagement d'un cours d'eau) :**

2011-08-11

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la firme Génivar;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Prospér de régler le dossier du Ruisseau Innomé de la 40<sup>e</sup> Rue;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES THERRIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins-mandate Génivar pour le dépôt de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de réhabilitation du ruisseau innomé longeant l'arrière des terrains situés sur la 40<sup>e</sup> Rue;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins-mandate la Municipalité de Saint-Prospér à agir comme exécutant dans la réalisation des travaux tel que spécifier dans l'entente intermunicipale relative aux travaux de réfection du cours d'eau innomé de la 40<sup>e</sup> Rue à Saint-Prospér.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**7.5 Émission de certificats de conformité aux règlements d'urbanisme :**

2011-08-12

**Certificat de conformité relatif aux règlements nos 347-11 et 348-11 de la Municipalité de Saint-Benjamin :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 6 juin 2011, les règlements nos 347-11 et 348-11;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions des règlements de zonage, construction, permis et certificats, et lotissement de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et afin de procéder à la concordance relativement à la réglementation provinciale sur les piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 347-11 et 348-11 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-08-13

**Certificat de conformité relatif aux règlements nos 33-2011 et 34-2011 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 2 juin 2011, les règlements nos 33-2011 et 34-2011;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions des règlements de zonage, construction, permis et certificats, et lotissement de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et afin de procéder à la concordance relativement à la réglementation provinciale sur les piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD FAUCHON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN

ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 33-2011 et 34-2011 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-08-14

**Certificat de conformité relatif au règlement no 06-2011 de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a adopté le 6 juillet 2011, le règlement no 06-2011;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier des dispositions du règlement de zonage de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et afin de procéder à la concordance relativement à la réglementation provinciale sur les piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 06-2011 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-08-15

**Certificat de conformité relatif aux règlements nos 119-11 et 120-11 de la Municipalité de Sainte-Justine :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 2 juin 2011 et le 7 juillet, les règlements nos 119-11 et 120-11;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions des règlements de zonage, construction, permis et certificats, et lotissement de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application et afin de procéder à la concordance relativement à la réglementation provinciale sur les piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 119-11 et 120-11 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**7.6 Entente intermunicipale pour service d'inspection : Autorisation de signature :**

2011-08-16

CONSIDÉRANT QUE la MRC a transmis, en avril dernier, un projet d'entente intermunicipale visant à offrir des services d'inspection aux municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités disposaient d'un délai de 60 jours pour signifier leur intérêt à participer à une telle entente (réf. article 569 et suivants du Code municipal);

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise le préfet et son directeur général à signer tout document relatif à l'entente telle que proposée aux municipalités ayant signifiées leur intérêt à en faire partie;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.0 Postes d'élus(es) à combler au sein de comités et d'organismes :**

**8.1 Comité administratif :**

**2011-08-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE madame Martine Boulet soit nommée membre du comité administratif de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.2 Comité d'aménagement :**

**2011-08-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Richard Couët soit nommé membre du comité d'aménagement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.3 Comité consultatif agricole (CCA) :**

**2011-08-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE monsieur René Leclerc soit nommée membre du comité consultatif agricole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.4 CLD (siège no 8; fin de mandat AGA du printemps 2012) :**

**2011-08-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHARLES THERRIEN  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Denis Beaulieu soit nommé pour représenter la MRC au siège no 8 au conseil d'administration du CLD des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.5 Comité de diversification et de développement :**

**2011-08-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTIN BOULET  
ET RÉSOLU

QUE madame Marielle Lemieux soit nommée membre du comité de diversification et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.6 Conseil de Bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) :**

2011-08-22

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Richard Couët soit nommé membre du Conseil de Bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) comme représentant de la MRC des Etchemins.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.0 AFFAIRES COURANTES :**

**9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**9.2 Programme RénoVillage : évaluation admissible (recommandation du CA) :**

2011-08-23

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le maximum de l'évaluation municipale pour l'admissibilité au programme RénoVillage soit porté à quatre-vingt-dix mille dollars (90 000\$).  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.3 Suivi, rencontre exploratoire Vélo : vision des membres du Conseil des maires :**

2011-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins demande au comité vélo de continuer les démarches pour analyser les besoins de pistes cyclables dans la MRC et de demander au CLD des Etchemins pour avoir le support d'une ressource pour accompagner les membres du comité dans la poursuite de ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.4 Demande de prolongation de délai pour le dépôt des rôles d'évaluation :**

2011-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET  
ET RÉSOLU

QUE soit reporté au plus tard le 31 octobre 2011 le dépôt des rôles fonciers et locatif des municipalités suivantes :

Saint-Zacharie (28005), Sainte-Aurélie (28015), Saint-Prosper (28020), Sainte-Rose (28030), Sainte-Justine (28045) et Saint-Cyprien (28040).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.5 Assises annuelles de la FQM (réservation des chambres) :**

Le directeur général adjoint recueille les indications notées par les membres du Conseil des maires concernant les besoins de chambres devant être réservées à l'Hôtel Château Laurier pour le prochain Congrès de la FQM. Il est de plus convenu que les chambres disponibles annuellement au Hilton seront occupées par monsieur le préfet, monsieur le directeur général adjoint, et la troisième servira comme suite pour le rassemblement des élus de la MRC.

## **10.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :**

### **Comité de sécurité publique :**

Monsieur le préfet informe les membres du Conseil des maires que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu à la salle du conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford le mardi 30 août 2011 à 19h00. Tous sont invités à y assister.

Pour la rencontre qui aura lieu ultérieurement à celle de Sainte-Rose-de-Watford, il est convenu qu'elle se tiendra à Saint-Magloire. La date sera communiquée dès que connue.

### **Émissions de radio culturelles :**

Madame Marielle Lemieux, présidente du comité culturel de la MRC des Etchemins, informe les membres du Conseil des maires que la diffusion de 5 émissions de radio culturelles dans les Etchemins a été une réussite. Il y a eu une très bonne participation pour cette première expérience.

## **11.0 ADMINISTRATION :**

2011-08-26

### **11.1 Listes des comptes à payer :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHARLES THERRIEN  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 372 561,24\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **11.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.

### **11.3 Nomination du directeur général adjoint comme représentant autorisé et responsable des services électroniques pour ClicSécur :**

2011-08-27

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
ET RÉSOLU

QUE le directeur général adjoint, monsieur Martin Roy, soit nommé représentant autorisé (RA) et responsable des services électroniques (RSE) de la MRC des Etchemins pour ClicSécur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **12.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :**

### **12.1 Roch Delagrave, directeur régional M.D.E.I.E :**

En collaboration avec le MAMROT, réalisation d'une étude sur *La gestion des fonds et des portefeuilles des CLD* par la firme Raymond Chabot Grant Thorton.

**12.2 Danie Croteau, directrice régionale MAMROT :**

Versement d'un chèque de \$ 50 000 pour l'année 2010-2011 concernant le nouveau Contrat de diversification et de développement, dans le cadre du FSTD.

**12.3 Laurent Lampron, directeur général - CRÉ de la Chaudière-Appalaches :**

Faits saillants de la Recherche-action sur les besoins des familles en matière de conciliation vie familiale et milieux de vie, applicable à la MRC des Etchemins et à l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches. *Copies remises à chacun des maires.*

**12.4 Marie-Lise Côté, directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire MAMROT :**

Accusé réception pour le règlement no 100-11 modifiant le schéma d'aménagement (périmètre urbain de Saint-Magloire). Réception de l'avis du ministre d'ici le 29 août 2011.

**12.5 Marie-Lise Côté, directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire MAMROT :**

Accusé réception pour le règlement no 102-11 modifiant le schéma d'aménagement (périmètre urbain de Saint-Prosper). Réception de l'avis du ministre d'ici le 29 août 2011.

**12.6 Laurent Lessard, ministre MAMROT :**

Confirmation d'une enveloppe de 243 000\$ dans le cadre du programme RénoVillage pour l'année 2011-2012.

**12.7 Jean Deblois, conseiller publicitaire Passion FM :**

Plan promotionnel pour le SOUPER ANNUEL 2011 de Passion FM du 31 août 2011.

**2011-08-28**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins achète un plan promotionnel (Plan A) pour le Souper annuel 2011 de Passion FM (Radio Bellechasse) qui aura lieu le mercredi 31 août 2011 à Saint-Lazare. Le coût est de 1 000\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.8 Martin J. Côté, président et Claude Lachance, président d'honneur de Passion FM :**

Invitation au SOUPER ANNUEL 2011 de Passion FM qui aura lieu le mercredi 31 août 2011 à Saint-Lazare.

**12.9 Denis Bergeron, administrateur de la Fédération Québécoise des Clubs Quads :**

Demande de statu quo quant à la circulation des VTT la nuit dans les sentiers.

2011-08-29

ATTENDU QU' à la suite des modifications apportées à la Loi sur les véhicules hors route (projet de loi no 121) la circulation des véhicules hors route sera interdite entre 24h et 6h à l'échelle du Québec à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil des maires ont été invités à signifier leur ouverture à laisser circuler les véhicules hors route durant la période d'interdiction sur leur territoire respectif;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins est d'accord à autoriser la circulation des Quads entre 24h et 6h sur le territoire de la MRC, à l'exception du territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.10 Vision Femmes :**

Bulletin Femmes Engagées du mois de Juillet 2011. *Copie remise à chacun des maires.*

**12.11 Municipalité de Saint-Benjamin :**

Résolution pour la signalisation 9-1-1 – Repérage des adresses publiques. Demande d'achat regroupé pour les municipalités intéressées et que ce projet d'achat soit considéré dans l'enveloppe régionale du Pacte rural.

Le directeur général adjoint fera suivre par courriel à toutes les municipalités l'information concernant la signalisation 9-1-1 afin qu'elles puissent faire connaître leur intérêt à participer en se regroupant pour un achat commun. Par contre, la majorité des maires présents sont en désaccord avec le fait que cet achat soit financé par le Pacte rural (enveloppe régionale).

**12.12 Norton Rose :**

Article d'actualité juridique qui indique que la Cour supérieure du Québec statue pour la première fois sur l'immunité conférée aux municipalités par la *Loi sur la sécurité incendie*. *Copie remise à chacun des maires.*

**13.0 VARIA :**

**13.1 Municipalité de Saint-Zacharie (Dossier Annexion – Rue des Saules) :**

2011-08-30

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté une résolution (211-08-11) demandant au Conseil des maires de la MRC des Etchemins de refaire un vote concernant le dossier «Annexion – Rue des Saules» pour actualiser le dossier;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins désire que le statu quo demeure pour le découpage des limites territoriales municipales de la MRC.

Le vote est demandé :

Pour : 10, représentant 69.02% de la population

Contre : 2, représentant 25.86% de la population

ADOPTÉE SUR DIVISION.

**13.2 CADMS :**

**2011-08-31**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins verse une avance de fonds de 10 000\$ à la CADMS qui sera garantie et remboursée dès que la subvention provenant du PMVMF 2011-2012 sera reçue. Une demande semblable sera faite à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**13.3 Motion de félicitations - Camp théâtre patrimonial :**

**2011-08-32**

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME

QU'une motion de félicitations soit adoptée à l'endroit de madame Pauline B. Paré pour la réussite de l'activité de camp en théâtre patrimonial qui s'est tenue au Village des Défricheurs de Saint-Prospér.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise.

**2011-08-33**

**15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 23h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT